

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret

Séance du
20 décembre 2007

Acte n° **341-07**

L'an deux mille sept, le vingt décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPLANTÉ Pierre, Maire.

Conseillers
en exercice
29

Date de
convocation :
13 décembre 2007

Présents Mmes BARRAL, FABRE, HERNANDEZ, KRIER, LACONDE, LARROQUE, MEERTS et SIMEON
MM. DARBAS, DUPLANTE, JOUANEN, LEBLANC, MONROZIER, MURAT, NAVALS, PECH, PIJUAN, ROIG, ROUQUET, SERRANI et TROCH

Conseillers
présents
28

Date d'affichage :
28 décembre 2007

Procurations(s) Mme BERTRAND a donné procuration à M. DUPLANTÉ
Mme CLAVEL a donné procuration à M. MONROZIER
Mme GÉLADE a donné procuration à M. ROUQUET
Mme LABRUYÈRE a donné procuration à M. PIJUAN
Mme LOPEZ a donné procuration à M. ROIG
Mme TCHERNOUSSOFF a donné procuration à M. PECH
M. SÉVERAC a donné procuration à Mme SIMÉON

Acte rendu exécutoire de plein droit en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le ...
(transmission Sous-préfecture)

Absent(s) Mme GONZALEZ

Secrétaire Mme Muriel MEERTS

Objet **AVIS SUR LE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE TOULOUSE
DÉBAT PUBLIC**

21 DEC. 2007

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un débat public sur le grand contournement autoroutier de TOULOUSE est organisé, un dossier complet a été reçu en Mairie le 10 septembre 2007 et a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2007 au cours duquel des pistes de travail ont été émises. Le débat se termine le 22 décembre 2007.

Après discussion lors de la séance du 20 décembre 2007, le Conseil Municipal souhaite apporter son avis sur ce projet :

En préambule, il est à noter que le Grenelle de l'Environnement remet en cause ce projet, les relevés de groupe de travail précise qu'un schéma national et régional des nouvelles infrastructures de transport sera réalisé pour évaluer globalement leur cohérence et leur impact sur l'environnement et l'économie avant toute nouvelle décision. De la même façon sera établie et évaluée une programmation régionale des infrastructures de transport ». Egalement une nouvelle procédure d'accord est instaurée.

Aussi, le Conseil Municipal souhaite que ce volet environnemental soit pris en compte pour un projet de modification des infrastructures de l'agglomération ainsi que la nécessité d'une amélioration des conditions de déplacement des habitants du secteur sous les axes suivants :

Le projet présenté n'inclut pas une amélioration des transports en commun en site propre, ce qui permettrait de réduire les nuisances environnementales, et de prévoir un décongestionnement de la rocade de TOULOUSE par des axes autant en direction de TOULOUSE qu'en transversalité.

Une étude globale sur l'aménagement du territoire paraît nécessaire d'une part pour prévoir des pénétrantes vers TOULOUSE et pour une meilleure répartition des bassins d'emplois pour les rapprocher des lieux de vie.

Ce projet participerait à la destruction de niches écologiques, avec un impact environnemental certain et d'exploitations agricoles.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de présenter la contribution sus-indiquée à la Commission Particulière chargée du Débat Public sur le Contournement autoroutier de TOULOUSE ;
- de mandater le Maire ou un de ses Adjointes pour signer tout document se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

